

Avis au public

Conformément à l'article 24, alinéa 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à la protection de la gestion de l'eau, le public est informé par affichage à la maison communale que

Monsieur Pascal Donkels a introduit une demande auprès de l'Administration de la gestion de l'eau tendant à obtenir une autorisation en vue de l'exploitation du « Forage Donkels » (FCP-610-12) aux fins d'abreuvement à Beiler.

Le dossier est enregistré sous le numéro EAU/AUT/25/0646

Weiswampach, le 22 juillet 2025

Le Bourgmestre

La Secrétaire

